

TERMES DE REFERENCES

COORDINATEUR LOCAL DE PROJET

A. Contexte

La convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification a été adoptée à Paris le 17 Juin 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 Décembre 1996. Madagascar l'avait ratifié en accord avec la loi N° 96-022 du 4 septembre 1996 et le décret n° 97-772 du 10 Juin 1997.

Le fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le mécanisme de financement pour la mise en œuvre de la convention. Le fonds du FEM est destiné à appuyer la mise en œuvre de plusieurs actions de terrain incluant la dégradation des terres. Cette dernière est une composante visant à améliorer les services écosystémiques et les moyens d'existence des communautés locales.

La Région de Bongolava fait face à ce problème de dégradation des terres dû à des mauvaises pratiques agricoles. Ainsi, le FEM a accordé des fonds pour la réalisation d'un projet de gestion participative durable des terres dans les plateaux ouest de Madagascar (Région Bongolava). Les présents termes de référence définissent le mandat d'un gestionnaire du projet en charge de la coordination locale du projet en accord avec les exigences du FEM/PNUE.

B. Justification et objectifs de la mission

L'ANAE a été choisie par le MEEF pour l'exécution opérationnelle du projet. Dans ce cadre, une personne sera affectée à la coordination locale du projet à Tsiroanomandidy. Le recrutement de ce coordonnateur local trouve sa pertinence dans le fait que ce dernier aura la principale tâche de garantir la coordination de la mise en œuvre des actions sur terrain.

L'objectif général de sa mission est de s'assurer que la mise en œuvre opérationnelle et financière du projet soit coordonnée de façon à ce que toutes les actions convergent vers les mêmes objectifs et que toutes les parties prenantes en contribuent de manière spécifique et effective.

D'une manière spécifiques, les objectifs seront de:

- Atteindre tous les résultats attendus du Projet
- Identifier des partenaires régionaux et locaux pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet
- Encourager et faciliter la participation des parties prenantes locales dans la réalisation du projet,
- S'assurer que les actions menées soient similaires à celles prévues initialement ou à celles ultérieurement modifiées d'une manière consensuelle que ce soit sur le plan technique que financier,
- Garantir que la communication entre les parties prenantes locales soient fluides et se fassent en temps réels.
- Trouver des solutions aux éventuels problèmes survenus lors de l'exécution du projet

C. Missions principales:

Sous la supervision directe du coordinateur national du projet, le/la coordinateur (trice) local(e) aura pour missions, de manière non exhaustive, de:

- Assurer la gestion technique, administrative et financière de la cellule du projet et le rapportage technique et financier
- Planifier, organiser, suivre et contrôler toutes les activités afin de garantir l'atteinte des objectifs du projet
- Animer et encadrer l'équipe régionale dans la réalisation des activités et favoriser les échanges entre collègues
- Etablir avec les parties prenantes locales le plan de travail annuel du projet et assurer sa mise en œuvre et son suivi avec l'équipe et les partenaires locaux
- Assurer la communication et renforcer les relations avec les partenaires locaux incluant les comités GDT
- Garantir la conformité entre les résultats et les ressources affectées
- Rédiger les rapports techniques et financiers
- Organiser les réunions de consultation avec les différents comités et les ateliers locaux en assurant leur coordination, leur facilitation et les prises de note
- Mobiliser les parties prenantes locales et favoriser leur participation dans le projet
- Tenir la coordinatrice nationale informée des difficultés et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du projet
- Accomplir d'autres tâches en lien avec les objectifs du projet

D. Résultats attendus

Il sera attendu du coordinateur local du projet que:

- Les actions du projet au niveau local soient coordonnées et organisées d'une manière efficace et efficiente,
- Les réalisations du projet soient communiquées en temps réels en fonction des livrables attendus et des besoins d'information,
- La participation des parties prenantes locales dans toutes les étapes de mise en œuvre du projet soit facilitée.
- Les éventuels problèmes soient réglés rapidement et tout obstacle levé avec ou sans l'appui de la coordinatrice nationale

E. Durée du contrat et lieu d'affectation

Durée prévue du contrat: 36 mois

Lieu d'affectation: Tsiroanomandidy

F. Profil requis

- Bac+5 en agronomie, socio-organisation, géographie ou autre domaine en lien avec la gestion des terres et la protection de l'environnement
- Expérience de 5 ans dans le domaine de la gestion de projets
- Au moins 5 années d'expériences professionnelles confirmées dans le développement agricole et rural
- Expériences en relation avec les acteurs locaux du développement rural (communautés locales, services techniques déconcentrés, autorités locales, Ong, associations etc.)
- Sensibilité et bonne connaissance des questions liées au développement agricole, à la promotion des exploitations agricoles familiales et de leurs organisations

- Facilité à travailler en équipe et à communiquer avec les paysans
- Rigueur, sens de l'initiative et de prise de responsabilité
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Bonne capacité rédactionnelle
- Sens aigu de l'organisation, d'intégrité et de confidentialité
- Forte capacité de communication et d'animation avec des acteurs diversifiés
- Maîtrise des outils de bureautique (Word, Excel)
- La connaissance de l'anglais sera un atout.

Merci de faire parvenir votre dossier de candidature (CV détaillé, lettre de motivation, et numéro de téléphone pour contact rapide) avant le **31 janvier 2019** au courriel: anaefoibe@gmail.com avec mention de la référence: *Recrutement de coordinateur local*. Seuls les candidats retenus seront contactés.